

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16/10/2020

Le 25/09/2020, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 16/10/2020 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Etaient présents : Bruno CELLIER - Christiane DENORME – Didier LENNE – Martine BAURIN - Guillaume CELLIER – Mathilde POLACCI – Philippe MARCHAL – Brigitte HARLAUX – François LO PRESTI - Frédéric ELU - Thomas HALLUIN – Florence LIENARD - Pierre PLACE – Isabelle DELOBEL - Jean-Marc BERNARD - Freddy SZYMCZAK - Dominique BUSSIGNIES - Isabelle HUBLART

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Isabelle DENORME qui a donné procuration à Christiane Denorme

Secrétaire de Séance : Thomas HALLUIN

ORDRE DU JOUR :

Point sur les travaux ;

Subvention DRAC pour la remise en fonctionnement d'une des cloches et des cadrans d'horloge de l'Eglise St Martin ;

Subvention 2020 à l'Harmonie La Sebourgeoise ;

Subvention 2020 au PHER ;

Subvention 2020 à Sebourg, Culture et Traditions ;

Règlement de location des salles municipales ;

Création d'un poste adjoint administratif à temps complet ;

Dissolution du CLES : arrêt du partenariat avec la commune d'Estreux pour le CLES ;

Mise en place du télétravail ;

Informations sur les échanges avec l'APER ;

Point d'informations sur le PLUI ;

Avis sur le projet de création de cellules commerciales le long du CD50.

Questions diverses.

Après lecture, le compte rendu de la séance du 28.07.2020 est approuvé.

POINTS SUR

les travaux

M. Le Maire donne la parole à M. Lenne, adjoint aux travaux, et à la sécurité. Celui-ci informe l'Assemblée des divers travaux en cours ou prévus :

- Assainissement rue de la cascade : les travaux seront terminés la semaine prochaine et une demande de report de date pour la subvention, concernant la réfection de la voirie a été envoyée au Département Le Nord.

- Assainissement eaux pluviales Rue du Moulin : travaux débiteront la semaine prochaine

- Aménagement du Parking cimetière : réalisé pour gérer le flux (stationnement et circulation) de l'Ecole et du Collège Sainte-Anne.

- Implantation d'un dépose minute à l'école de l'Aunelle : afin de sécuriser au maximum le déplacement des enfants et la circulation des voitures, tout en évitant les incivilités, les 3 places de stationnement installées devant le bâtiment de la maternelle (ici M le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur le nom de cette voie, la question passant à la prochaine réunion du conseil) et le sens interdit vers la rue de l'école ont été plutôt bien accueillis.

- Cœur de vie : la construction continue, elle devrait être hors eau, hors air vers décembre 2020. Les trois pièces du Rez de Jardin étant petites, la cloison de deux d'entre elles a été supprimée. Par contre, la toiture étant végétalisée, la fosse du compteur d'eau ne sera pas classique et donc fera l'objet d'un surcoût. Une subvention a été demandée à la Région Hauts-de-France sur les plantations futures des végétaux, mais suite au devis envoyé, les essences sélectionnées ont été déclarées non subventionnables, il y a lieu de revoir le dossier.

les échanges avec l'APER

M le Maire passe la parole à Mme Denorme, adjointe aux Ecoles. Suite à la demande des parents, une réunion a eu lieu avec l'APER :

- Pour les activités des mercredis qui se dérouleront à compter du 01.01.2021. Un sondage a été effectué. Une trentaine d'enfants sont déjà intéressés ;
- Pour la garderie qui sera confiée à compter de 09.2021. Dans ces conditions, un financement CAF serait possible et soulagerait l'association actuellement en place à l'école ;
- Pour les activités du CLES (alsh) également dès 02.2021 qui continueraient également.

Il est précisé que les heures effectuées par le personnel communal pourront être reportées sur d'autres tâches, ou activités, telle que, par exemple, la surveillance du dortoir dès 01.2021 suite à un accroissement du nombre d'enfants admis à la sieste.

le PLUI

M. Le Maire déclare que l'enquête publique s'est déroulée et est maintenant clôturée. Suite aux nombreuses observations concernant la parcelle jouxtant le CD50, il explique que la position de la commune n'est pas de spolier le propriétaire, ni ses descendants, de cette parcelle concernée par l'OAP. Ainsi, il explique que la commune souhaite garder une urbanisation sur cette parcelle mais avec un nombre moins important de logements que la capacité proposée de 18 logements/hectare, et d'aménager une bande d'espaces verts le long du CD50, jouxtant toujours cette parcelle. A noter que cette parcelle possédant un dénivelé important du haut du CD50 (pâtures en amont) vers le centre bourg, l'imperméabilisation des terres consécutive aux trop nombreuses constructions provoquerait un déferlement d'eau vers le niveau bas, et donc le centre bourg.

Les commissaires enquêteurs vont se réunir et étudier les remarques. Une réponse sera peut-être apportée en mars prochain.

le projet de création de cellules commerciales le long du CD50

M. Le Maire rappelle que la société SEBIA, déjà auteure de la précédente demande de permis de construire de cellules commerciales au carrefour des cinq-quarts (5/4), est revenue avec un nouveau projet de construction de commerces. L'avis n'est pas foncièrement positif car les commerces du centre bourg peineraient face à cet attrait aux 5/4, les habitations proches subiront les nuisances du bruit (véhicules, extracteurs d'air...), des odeurs (poubelles, déchets...). De plus, le carrefour deviendrait bien plus vite accidentogène, rappelant que le projet de carrefour avec le Département Le Nord est pour le moment bloqué. Il invite donc les personnes présentes à en parler autour d'eux afin de recevoir d'autres avis.

FINANCES

Subvention auprès de la DRAC pour la remise en fonctionnement d'une des cloches et des cadrans d'horloge de l'Eglise St Martin

M le Maire explique qu'il serait nécessaire de remettre en fonctionnement les cadrans de l'horloge ainsi que la cloche n°3 de l'Eglise Saint Martin. Pour ce faire, des devis ont été élaborés pour respectivement 3 050 et 805 euros HT. La DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles pourrait accorder une subvention de 80% sur le HT. Ainsi après avoir discuté, et voté à l'unanimité, l'assemblée décide de solliciter la somme de 3 084 euros globalisant les deux dépenses, et autorise M Le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Subvention à l'Harmonie La Sebourgeoise

Après explications, et vote de l'assemblée (16 : pour – 3 contre : C. Denorme (+ procuration I. Denorme) – B. Harlaux), il est accordé le versement de la subvention pour l'Harmonie La Sebourgeoise d'un montant de 6 000 euros. Crédits prélevés à l'article 6574 – BP 2020.

Subvention au PHER

Aucune demande de subvention n'ayant été déposée par l'association, cette question n'est pas débattue.

Subvention à Sebourg, Culture et Traditions

Aucune demande de subvention n'ayant été déposée par l'association, cette question n'est pas débattue.

DM 1 (décision modificative) au BP 2020

Après explications de M. Marchal, les virements de crédits au BP 2020, ci-dessous, sont votés, à l'unanimité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Chapt/art	designation	montant
192/040	plus ou moins valeur cession d'immobilisations	- 3 678.05
		- 3 678.05

RECETTES		
Chapt/art	designation	montant
024	produits des cessions	1 800.00
2182/040		- 5 478.05
		- 3 678.05

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapt/art	designation	montant
675/040	valeur comptable immobilisations cédées	- 5 500.00
673	titres annulés sur exercices antérieurs	1 000.00
60612	énergie - électricité	- 1 000.00
		- 5 500.00

RECETTES		
Chapt/art	designation	montant
775	produits des cessions d'immobilisations	- 1 800.00
7761/042	différences sur réalisations	- 3 700.00
		- 5 500.00

Dissolution du CLES : arrêt du partenariat avec la commune d'Estreux pour le CLES

Après avoir expliqué que l'activité du CLES (alsh) était recentrée sur l'APER, avec l'accord de la commune d'Estreux, et, après vote (18 pour – 1 contre : D. Bussignies), l'Assemblée décide de dissoudre le CLES, à la date du 31.12.2020, ainsi que la régie d'avances (paiement des frais concernant les activités), la régie de recettes (encaissement des activités, carte de garderie et tickets de fête de fin de centre), créées par délibération du 28.01.2013 et par les arrêtés municipaux en date du 04.02.2013.

Le compte DFNET sera quant à lui clôturé et le chéquier rendu aux autorités en charge des comptes.

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances – ANCV - sera informée par Accusé réception de cette décision, pour résiliation de la convention ad'hoc.

AFFAIRES COMMUNALES

Règlement de location des salles municipales

Après concertation et discussion, l'Assemblée entérine, à l'unanimité, la proposition de contrat de locations des salles, disponible maintenant sur le site internet communal, qui prendra effet, dès que les salles pourront être à nouveau louées.

Convention RD 50 : passage piéton

Afin de permettre une circulation piétonne plus sécurisante, ceci dans la continuité du trottoir jouxtant le RD 50, un passage piéton sera créé sur cette voirie, proche au numéro 34. Néanmoins, pour ce faire, un projet de convention a été établi entre la commune et le Département Le Nord. Après explications, l'Assemblée autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à la signer. M. Place demande la possibilité d'implanter également un passage piéton partant du champ du corbeau en descendant vers Sebourquiaux. M. Bernard sollicite l'implantation de feux tricolores. La sécurité à cet endroit devient donc un projet retenu pour étude plus approfondie.

AFFAIRES SCOLAIRES

Pénalités pour non réservation repas de cantine

Me Denorme explique que beaucoup trop d'enfants mangent à la cantine, sans avoir été inscrits au préalable par les parents.

Ainsi, M le Maire propose qu'un rappel automatique soit envoyé, par mail, les vendredis pour la semaine scolaire qui suit, en espérant qu'ainsi les parents s'engageront dans le processus de réservation des repas, soit informatiquement par le biais du portail famille, ou soit par le dépôt physique de la grille de cantine en mairie ou à l'école de l'Aunelle.

Néanmoins, Me Denorme sollicite l'Assemblée pour porter la pénalité financière de 1 euro à 4 euros pour les parents négligents habitués de l'oubli d'inscription.

Consensus est donné pour la 1ere proposition. Quant à la seconde, après débat et après vote (1 contre : F. Szymczak), cette dernière est acceptée.

Ajout à la commission des Ecoles

F. Elu demande à en faire partie ; l'assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable.

INTERCOMMUNALITE

Nouvelles Adhésions au SIAN SIDEN

Avec Transfert de la compétence eau potable : Bertry, Busigny, Clary, Saint-Benin, Honnechy, Maurois (59)

Avec Transfert de la compétence assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales : Boussieres en Cambresis, Busigny, Clary et Saint Benin (59)

Avec Transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines : Deheries et Honnechy (59).

Accord à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste adjoint administratif à temps complet

Après proposition, l'assemblée autorise, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 01/12/2020.

Mise en place du télétravail

Cette question n'étant pas passée en CTP (Comité Technique Paritaire, placé auprès du CDG 59 (Centre de Gestion), elle est reportée à l'Ordre du Jour du prochain conseil municipal.

Convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59

Après en avoir discuté, l'assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion de la commune de Sebourg option 1 (visites médicales avec partenariat : préventeur, psychologue, ergonomiste, assistant social) et option 2 (missions inspections, évaluations des risques professionnels, mise en place d'actions de prévention, diagnostics des risques psycho-sociaux, projets ergonomiques globaux), par le biais de la convention d'adhésion auprès du CDG59

LE MAIRE
Bruno CELLIER

